



Pic de pollution : Paris demande au Préfet de Police de prendre des mesures

L'épisode de pollution atmosphérique se poursuivra samedi, pour le quatrième jour consécutif. La Ville de Paris maintiendra ses mesures de gratuité – Vélib', Autolib', stationnement résidentiel – et demande au Préfet de Police de prendre deux mesures relatives à la circulation.

L'épisode de pollution atmosphérique à l'ozone se poursuivra demain, pour le quatrième jour consécutif. En conséquence, la Ville de Paris maintiendra samedi 27 août ses trois mesures de gratuité, déjà en vigueur aujourd'hui :

- gratuité du stationnement résidentiel ;
- gratuité de l'abonnement 1 jour à Vélib', pour une durée de 30 minutes par trajet ;
- gratuité d'une heure d'Autolib', pour les nouveaux abonnés « Prêt à rouler.

Des messages de prévention continueront à être diffusés sur les panneaux lumineux municipaux et sur le site internet paris.fr, afin d'inciter les personnes fragiles à limiter leurs activités durant toute la durée de cet épisode de pollution.

La Ville de Paris demande également au Préfet de Police de prendre deux mesures relatives à la circulation en Ile-de-France :

- le contournement de l'Ile-de-France par les poids-lourds de transit ;
- la réduction de la vitesse maximum autorisée sur les grands axes.

L'Exécutif municipal appelle tous les Parisiens à adapter leurs comportements, en empruntant prioritairement les réseaux de transport en commun, le covoiturage ou l'utilisation de véhicules peu polluants (électrique, GNL...).